

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2026

Pouvoir : 2

Présents MM et Mmes CHAUSSON Stéphane, CAMPREDON Aimée, BOZON-LIAUDET Renaud, PACCARD Patricia, LANDRIVON Gilles, BLANC Sébastien, PACCARD Nathalie, ESCUDERO Arnaud, NAZON Mickaël, BURGAT-CHARVILLON Murielle, JOSSERAND Cindy, JOSSERAND Damien,

Excusés ou absents : M Mmes PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, DUMAS Perrine (pouvoir à LANDRIVON Gilles), LESAGE Jeanne (pouvoir à PACCARD Nathalie)

M. Damien JOSSERAND est élu secrétaire.

oooooooooooo

D2026-81 OBJET : VOTE DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2026/2027

Rapporteur : M. Le Maire

M. le Maire présente le dernier bilan du service de restauration scolaire. Le coût de revient des repas est de l'ordre de 7.62 € TTC /repas sur la période du 01/06/2025 au 31/05/2026 pour 19 125 repas distribués. Le prix moyen des denrées a été maîtrisé s'établissant en moyenne à 1.88 € TTC/repas. Le service de restauration est félicité pour sa bonne gestion avec le maintien de la qualité des produits à un coût maîtrisé.

Plusieurs propositions ont été examinées en commission Affaires Scolaires en vue de la fixation des tarifs de la restauration de l'année scolaire 2026/2027 prenant en compte les tendances inflationnistes notamment l'évolution des prix de l'alimentaire soit une première proposition avec une augmentation moyenne des prix de 2 % et d'autres propositions allant de +3 à +5% d'augmentation. La commission Affaires scolaires a finalement décidé de retenir une proposition d'augmentation de 2% sur chaque type de convive.

Le coût de revient prévisionnel du repas pour la période 2026/2027 est estimé à 7.78 € TTC/repas, la participation communale prévisionnelle étant estimée quant à elle à 61 265 € sur la base de 19 125 repas produits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-APPROUVE la proposition de la commission Affaires Scolaires d'appliquer une augmentation 2% sur chaque type de convive pour la période scolaire 2026/2027.

- FIXE la grille des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2026/2027 comme suit :

Catégories de convive	Tarifs 2026/2027
Primaires	4.79 €
Maternelles	4.59 €
Crèche	4.28 €
Centre de loisirs	4.98 €
Enseignants et animateurs	7.75 €

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le 02/07/2026 et publiée ou notifiée le 02/07/2026.

*Le Secrétaire de séance,
Damien JOSSERAND*

*Fait à MANIGOD,
Le Maire,
Stéphane CHAUSSON*

